

Limitation aux concentrations d'habitat excessives

Respectable Loge, Les Francs Chevaliers de Saint André d'Ecosse Réuniones, Orient de Bordeaux, Région 16

Mots-clefs : Écologie

Problématique, constat, contexte de la contribution...

Tenant compte du fait :

- Que la forêt augmente de superficie de 1 département tous les 10 ans en France.
- Que le Covid s'est développé principalement dans des lieux de concentration d'habitat. (Hospitalier EHPAD...)
- Que la mise en confinement demande l'isolement des personnes malades.
- De la nécessité de chacun de pouvoir vivre en milieu naturel.
- Que le respect des distances barrière n'est pas en harmonie avec les distances de la réglementation actuelle (largeur des couloirs communs...)
- Que la maladie du Covid n'est pas bloquée par un vaccin à ce jour.
- Que le bien être individuel passe par une harmonisation surface nature surface aménagement.

État des réflexions déjà produites sur le sujet.

Il est à noter :

- La notion des espaces de vie doit être reconsidérée suivant la nouvelle évaluation des risques de transmissions de la maladie par virus.
- Que la notion de surfaces nature par individus doit être respectée.
- Que la réglementation existante dimensionne en fonction des exigences des personnes à mobilité réduites indépendantes des distances barrières.

Propositions concrètes

Il est proposé :

- De revoir l'ensemble des réglementations visant à l'établissement de constructions concentrées favorisant une proximité non conforme aux distances barrières.
- De favoriser un habitat individuel avec petit jardin afin que la vie en période Covid soit vivable.
- De lancer un grand programme de diagnostics sur l'état des lieux des bâtiments existants afin de réaliser des schémas de circulation et trafics conforme aux distances barrières notamment en milieux clos (ascenseurs, couloirs, escaliers...)

Mise en conformité de la réglementation du code de la construction et des plans d'urbanisme conforme aux exigences des gestes barrières favorisant l'habitat individuel avec jardin